



école des
SENTIERS
s'unir pour la réussite

INFO - PARENTS

DÉCEMBRE 2023

Dates importantes

Vendredi 8 décembre 2023-----Journée pédagogique
Jeudi 21 décembre 2023 en soirée -----Réveillon de Noël **à confirmer**
19 au 21 décembre 2023 -----Journées de classe selon jour cycle identifié
Vendredi 22 décembre 2023-----Congé

DÉCEMBRE

				1 ¹
4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ¹
11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹
18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶
25	26	27	28	29
15 jours				

CALENDRIER SCOLAIRE COMPLET

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

En suivi à la communication de la Direction générale de notre centre de services scolaire envoyée hier, le 5 décembre 2023, nous vous rappelons que nous sommes contraints de poursuivre la suspension des cours, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Nous espérons que votre famille garde le cap pendant cette pause imposée aux élèves. Nous profitons de cette communication pour donner quelques informations.

Personnel en télétravail

Actuellement, et ce, jusqu'au jeudi 7 décembre inclusivement, plusieurs membres de l'équipe-école sont en télétravail. En effet, secrétaires, techniciennes en éducation spécialisée (TES) et professionnels (psychoéducatrice, agent de réadaptation et conseillères en orientation) sont au bout du clavier pour vous répondre. Le personnel concerné prend aussi régulièrement les messages laissés sur nos boîtes vocales. N'hésitez pas à communiquer avec nous. Toute communication peut être envoyée à l'adresse générique de l'école : sentiers@cssps.gouv.qc.ca.

D'ici à ce que nous vous confirmions un retour en classe, voici quelques ressources pertinentes pouvant vous soutenir pendant cette période :

- <https://aidersonenfant.com/>
- <https://www.alloprof.qc.ca/fr/parents>
- <https://www.entraideparents.com/>
- <https://espaceparents.org/>
- <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>
- <https://teljeunes.com/>

Enfin, sachez que les membres de l'équipe de la direction sont aussi en télétravail et le seront tout au long des périodes de grève.

Demandes d'accès à notre établissement

Nous avons reçu quelques demandes afin de pouvoir accéder à l'école. Nous ne pourrons y donner suite, à moins que votre situation soit exceptionnelle et urgente (exemple : récupération d'un médicament unique). Dans ce cas, nous vous invitons à nous contacter par courriel à sentiers@cssps.gouv.qc.ca et nous ferons l'analyse de votre besoin.

Services aux élèves

Considérant la grève du personnel de soutien et professionnel planifiée du 8 au 14 décembre prochains, il est important de noter que les contacts aux élèves qui ont été amorcés par ce personnel seront interrompus. Advenant le cas où les enseignants seraient de retour (si fin de la grève actuelle de la FAE), ce sont ces derniers qui pourront reprendre les communications avec leurs élèves. Si vous tiendrons informés de tout développement à ce sujet.

Modifications au calendrier

Prendre note que la période d'examens prévue au calendrier du 19 au 21 décembre est annulée. En effet, advenant un retour en classe, les élèves pourront bénéficier de périodes d'enseignement et d'apprentissage. Des précisions concernant les modalités d'évaluation pour la 2^e étape vous seront acheminées en temps et lieu.

Activités parascolaires et interscolaires

Pendant la période de grève du personnel de soutien et professionnel, du 8 au 14 décembre 2023, toutes les activités sportives et culturelles se tenant à l'école seront annulées. Si une activité sportive se tenant à l'extérieur de l'école est maintenue, l'entraîneur de votre enfant vous en informera par le biais de son canal de communication habituel. Celle-ci se déroulerait sous la responsabilité entière des parents et de l'entraîneur, puisque nos techniciens en loisirs et autre personnel de soutien seront en grève.

Enfin, dans la mesure du possible, continuez d'encourager vos enfants à maintenir une hygiène de vie adéquate tant au niveau du sommeil, des repas que des activités éducatives, sportives et sociales et du temps d'exposition aux écrans.

Soyez assurés que le cheminement scolaire de nos élèves est une priorité. C'est pourquoi, nous communiquerons à nouveau avec vous dès qu'il sera possible de vous préciser les modalités concernant la reprise des cours ou de vous informer de tout autre changement lié à cette situation.

Karina Hayes
Directrice



RÉVEILLON DE NOËL du jeudi 21 décembre en soirée

Noter que malgré le contexte actuel, nous continuons de prendre les inscriptions pour le réveillon de Noël, afin que nous soyons prêts, le cas échéant. Selon l'évolution de la situation, nous vous confirmerons la tenue du réveillon.

*Afin de terminer la première moitié de l'année sur une note joyeuse, le jeudi 21 décembre, nous fêterons Noël avec un réveillon pour tous les élèves. En procédant de cette façon, votre jeune débutera son congé du temps des Fêtes plus tôt, soit **le jeudi 21 décembre, à 20 h 45**. Les jeunes seront en congé le vendredi 22 décembre. Toutefois, advenant le cas d'une tempête ou de toute autre situation qui occasionnerait une fermeture de l'école le 21 décembre, veuillez noter que l'horaire régulier sera effectif le 22 décembre.*

Le réveillon se déroulera de 15 h 45 à 20 h 45. Durant cette soirée, il y aura diverses surprises et activités gratuites : finale de volleyball; jeux gonflables (gladiateur, fièvre du soccer et surf mécanique); spectacle; disco; pyrogravure; photobooth; karaoké; décoration de biscuits; bingo; kiosque glamour; jeux de société; etc.

Prix de présence parmi tous ceux inscrits et présents lors du tirage qui aura lieu en fin de soirée. Un repas sera offert : spaghetti/césar avec option végétarienne, dessert de Noël et breuvage pour un montant de 6 \$.

Le paiement pour le repas se fera dès le retour à l'école. Précisions à venir

Il n'y aura pas de repas supplémentaires disponibles. Le nombre exact est commandé en fonction des coupons remis. Aucune livraison de l'extérieur ne sera acceptée.

*Afin de **confirmer la présence de votre jeune**, veuillez remplir ce **SONDAGE**.*

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

Important : veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de transport scolaire après le réveillon.

Les responsables de la vie étudiante

Conseil d'établissement (CE)

PROCHAINE SÉANCE

Date : Le mardi 23 janvier 2024

Heure : 18 h 45

Lieu : Bibliothèque de l'école

Si vous désirez participer à cette séance, veuillez s'il vous plaît nous en informer via l'adresse électronique suivante : sentiers@cssps.gouv.qc.ca

CALENDRIER DES SÉANCES DU CE :

- Lundi 25 septembre 2023;
- Lundi 6 novembre 2023;
- Mardi 5 décembre 2023; *annulée*
- *Reportée au* mardi 23 janvier 2024
- Lundi 19 février 2024;
- Lundi 15 avril 2024;
- Lundi 3 juin 2024.

REPRÉSENTANTS

PARENTS (8 POSTES)			
MANDATS 2 ANS : 2022-2023 ET 2023-2024 (4 POSTES)			
Pascale Breton Présidente Représentante au comité de parents	À CONFIRMER	Guillaume Riverin Vice-président	Hélène Uwamaliya
MANDATS 2 ANS : 2023-2024 ET 2024-2025 (4 POSTES)			
Édith Gauthier Substitut au comité de parents	Caroline Richard	Frédéric Bujold	Dominique Joyal
SUBSTITUTS (2 POSTES)			
Julie Rodrigue		Mélanie Proulx	

PERSONNEL ENSEIGNANT (6 POSTES)

Émilie Thibault	Bruno Boucher	Gail Cliche
Sonia Tremblay	Maxime Legault	Mireille Rioux

PERSONNEL DE SOUTIEN (1 POSTE)

Mélanie Daudelin Agente de bureau, classe principale (direction)

PERSONNEL PROFESSIONNEL (1 POSTE)

Alexandra Lemieux Conseillère en orientation

ÉLÈVES (2 POSTES)

Louis-Alexandre Lavoie Président	Amély Fleurant Vice-présidente
-------------------------------------	-----------------------------------

PARTICIPANT

Karina Hayes, directrice

La documentation relative au CE se trouve sur le site Web de l'école.

[LISTE DES RENCONTRES](#)

[MEMBRES](#)

[PROCÈS-VERBAUX](#)

OBJETS PERDUS



Votre jeune a perdu quelque chose ?

Les objets trouvés sont recueillis et acheminés vers un endroit désigné : dans le hall, à côté du bureau des surveillants.

CONFÉRENCE D'INFORMATION SUR L'ADMISSION AU COLLÉGIAL

Message s'adressant principalement aux parents d'élèves de 4^e et 5^e secondaire

Vous n'avez pas pu assister à la rencontre d'information portant sur l'admission au collégial? Vous aimeriez en revoir certains extraits? Votre enfant est actuellement en 4^e secondaire et vous pensez à l'an prochain?

Le *Service d'admission au collégial de Québec* met à votre disposition une version pré-enregistrée de la conférence qui a eu lieu le 11 octobre dernier. Les principaux sujets abordés lors de la conférence sont :

- Le processus d'admission au collégial ;
- Les programmes et les conditions d'admission ;
- Les façons de s'informer ;
- L'accompagnement du jeune dans sa démarche d'orientation ;
- La réussite au collégial ;
- L'horaire, la grille de cours et les services offerts.

Voici le lien pour visionner la conférence de la soirée collégiale 2023-2024 : <https://www.sracq.qc.ca/ConferenceSoirees>
Le mot de passe à saisir est le suivant : SC2023. La vidéo peut être visionnée à tout moment.

À la suite du visionnement, les parents sont invités à nous faire part de leurs commentaires d'appréciation :
<https://www.sracq.qc.ca/evaluationConference>

Élaine St-Hilaire, conseillère d'orientation

CADENAS

Puisque nous sommes souvent interpellés pour des vols, nous désirons vous rappeler l'importance à ce que votre enfant place un **CADENAS** sur son **casier principal** ainsi que sur celui qui est utilisé en **éducation physique**. Nous vous rappelons également que nous ne sommes pas responsables des objets volés.

Nous constatons que plusieurs élèves ne possèdent pas de cadenas sur leur casier principal ou qu'ils ne le barrent pas adéquatement, question d'économiser du temps au changement de cours. Nous sollicitons donc votre collaboration à rappeler à votre jeune l'importance de l'utilisation adéquate d'un cadenas.



Inscription - NEW YORK – Voyage d'émulation des finissants

Pour les élèves de 5^e secondaire qui sont concernés par ce voyage

Vous pouvez **inscrire votre enfant** au voyage en remplissant le formulaire Web suivant : [Inscription – Voyage New York](#)

Il vous est possible de verser le dépôt (300 \$) via Internet (même procédure utilisée pour le paiement des factures scolaires).

Directive ministérielle – Interdiction du cellulaire en classe

La directive ministérielle portant sur l'interdiction de l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les classes des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle du Québec doit obligatoirement être appliquée et respectée d'ici le 31 décembre 2023.

Nous devons donc nous assurer de mettre en œuvre les moyens dont nous disposons pour appliquer et respecter cette directive.

Par conséquent, il a été convenu de réviser le code de vie de l'élève.

Bien que la section *Appareils électroniques, montre intelligente et téléphone cellulaire* reflète convenablement la directive ministérielle, le point 4.1 a été modifié comme suit :

« L'utilisation de l'appareil électronique décerné par l'école (Chromebook, portable ou tablette) est autorisée par l'enseignant lorsque requis. »

Une mention en bas de page a été ajoutée pour le point 4.2 :

« A l'exception de l'élève ayant besoin de son cellulaire, montre intelligente ou autre appareil pour sa santé et sa sécurité ».

4. APPAREILS ÉLECTRONIQUES, MONTRE INTELLIGENTE ET TÉLÉPHONE CELLULAIRE

– Mise à jour 28 novembre 2023

En conformité avec la directive ministérielle interdisant l'utilisation du cellulaire, d'écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels, le code de vie de l'école prévoit ceci :

- 4.1 L'utilisation de l'appareil électronique décerné par l'école (Chromebook, portable ou tablette) est autorisée par l'enseignant lorsque requis.
- 4.2 Tout autre appareil personnel tel que précisé plus haut est interdit en classe.¹
- 4.3 Il est interdit d'écouter de la musique à l'aide d'un haut-parleur portatif.
- 4.4 Lors d'une évaluation, l'utilisation de tout matériel électronique pouvant servir à la communication sera considérée comme du plagiat et pourrait entraîner la note « 0 ».
- 4.5 Tout intervenant de l'école a le droit de confisquer un appareil :
 - > La première fois, l'élève doit aller chercher son appareil au secrétariat à la fin de la journée.
 - > La deuxième fois, l'élève doit aller chercher son appareil au secrétariat à la fin de la journée. Un courriel sera envoyé aux parents les avisant de la situation.
 - > La troisième fois, le parent devra venir chercher l'appareil de son enfant.
 - > Les fois subséquentes, une étude de cas sera effectuée.
 - > Dans tous les cas, l'école ne peut être tenue responsable du vol, du bris ou de la perte de l'appareil.

L'équipe-école des Sentiers est soucieuse de diminuer la technoférence² durant les périodes d'apprentissages et de socialisation des élèves.

Nous ne considérons pas la cigarette électronique comme un appareil électronique. À ce sujet, consultez la section *Loi sur le tabac*.

¹ A l'exception de l'élève ayant besoin de son cellulaire, montre intelligente ou autre appareil pour sa santé et sa sécurité.

² Définition *technoférence* : Interruptions quotidiennes dans les interactions interpersonnelles ou dans le temps passé ensemble en raison des dispositifs technologiques, numériques et mobiles.

Au retour en classe, le code de vie amendé sera divulgué à l'ensemble des élèves et du personnel de l'école.

La Civilité

respect • collaboration • bienveillance



La Civilité : ensemble, affichons nos comportements positifs, respectueux et collaboratifs.

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries souhaite plus que jamais promouvoir les échanges respectueux ainsi que les relations harmonieuses au sein de ses écoles et de ses établissements. En tout temps, les élèves du personnel, les parents et les partenaires doivent faire preuve de civilité et de respect dans leurs échanges.

Des affiches seront exposées à différents endroits dans l'école.



La Civilité

respect • collaboration • bienveillance

Charte sur la civilité

Nos écoles et nos centres sont des milieux éducatifs où l'on prône le **respect** et où l'on entretient des **relations harmonieuses** avec les élèves, les parents et les partenaires externes dans l'**ouverture** et la **bienveillance**. On y accorde la plus haute importance à la **collaboration** entre le milieu scolaire, la famille et les acteurs internes ou externes à l'organisation.

Pour ce faire, en tout temps, les membres de la communauté éducative, soit les élèves, le personnel, les parents et les partenaires doivent faire preuve de **civilité** et de **respect** dans leurs échanges.

Agir avec civilité et respect, c'est :	Agir avec civilité et respect, c'est éviter de :
Être courtois et poli	Parler avec agressivité
Utiliser un ton de voix convenable	Utiliser un vocabulaire vexatoire
Être à l'écoute et réceptif	Dénigrer par des remarques désobligeantes
Utiliser les canaux de communication appropriés	Faire du sarcasme
Respecter les divergences d'opinion	Pratiquer le jugement et les sous-entendus
Convenir du moment approprié pour engager une conversation	Tenir des propos discriminatoires (racistes, homophobes, sexistes, etc.)

643, Avenue du Gratias
Québec, Québec, G1E 1B3

cssps.gouv.qc.ca

418 666-4666

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec

Parents, élèves, membres du personnel dans les établissements et les écoles, prônons la civilité!

Pour plus d'information, visitez le site Web suivant : <https://www.cssps.gouv.qc.ca/centre-de-services-scolaire/la-civile>

Lien pour l'inscription : [ici](#)



SOIRÉE D'INFORMATION POUR LES PARENTS SUJET: LA WAX PEN DÉMYSTIFIER, INFORMER, INTERVENIR

OÙ?
L'AGORA DE
L'ÉCOLE DES
SENTIERS

DISPONIBLE
EN
DIFFUSION
VIDÉO

QUAND?
LE 25
JANV.
2024
À 19H

ANIMÉE PAR LES INTERVENANTS DE:

R.A.P. Jeunesse
Région de l'Asie-Pacifique


Patro Charlesbourg

Agence des Sentières

Table d'actions préventives (TAPJ) La Source

Saint-Jean Eudes
L'Énergie du succès

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale Québec


[Cliquez ici pour accéder au lien d'inscription](#)



DE SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES, ÇA COMMENCE EN FAMILLE !

Nous recrutons actuellement des familles intéressées à faire partie d'un projet de recherche :

« ÉVALUATION D'UNE INTERVENTION FAVORISANT L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES EN FAMILLE »

Ce qu'implique votre participation :

Ce projet comporte une intervention en famille de 8 semaines qui a comme objectif de favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires en famille.

Quatre visites au PEPS sont prévues, deux visites de pré-sélection et deux visites post-intervention dans lesquelles vous aurez des mesures de poids et taille, des prélèvements sanguins, une mesure de tension artérielle et des questionnaires à compléter. Vous aurez également quatre rencontres de suivis en ligne avec une nutritionniste.

Durée approximative du projet : 6 mois

Vous êtes intéressé(e) ?! Contactez-nous !

Lucie Brunelle, Professionnelle de recherche
lucie.brunelle@kin.ulaval.ca ou 418-656-2131, poste 406721



Critères d'éligibilité:

- Parents âgés de 18 à 55 ans, femme non ménopausée et non enceinte
- Avoir au moins un enfant âgé entre 8 et 16 ans
- Être en bonne santé
- Un des parents présentant un surplus de poids (Indice de masse corporelle entre 30 et 40 kg/m²)
- Ne pas prendre de médicaments pour traiter : diabète, hypertension, dépression, hypothyroïdie
- Ne pas prendre de suppléments pour la perte de poids
- Ne pas être végétariens, végétaliens, intolérants au gluten, lactose, protéines bovines
- Ne pas avoir de troubles de comportements alimentaires

Chercheurs principaux:
Vicky Drapeau | département d'éducation physique | Faculté des sciences de l'éducation
Angelo Tremblay | département de kinésiologie, Faculté de médecine

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : No d'approbation 2019-397 A-2 /10-06-2021